

## Sommaire

	Le mot du Président	3
	Les temps forts	4
	Les instances	12
	Les travaux	15
	La transition énergétique	22
	La concession	29
ACCUEIL ?	Finances, moyens humains	34
	Technologies informatiques et cartographie	37
espace rnot	Les outils de communication	39
ACCUEIL		

## Le mot du **Président**



Dominique **RAMARD** Président du SDE22



Les années se suivent et ne se ressemblent pas. Après une année 2020 marquée par le Covid, 2021 a été une année de reprise mais avec le maintien d'une situation d'incertitude. Pour le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor, dans un territoire dynamique sur les plans économique et démographiques, cela s'est illustré par un montant de 26,8 millions d'euros de travaux sur les réseaux électriques, de 10,8 millions d'euros en éclairage public, de 2,8 millions d'euros pour les réseaux de télécommunication. 2021 a été **l'année de plus forte activité pour le SDE22** depuis qu'il existe.

Ce rebond économique a eu pour conséquence des perturbations en terme d'approvisionnement en équipements électriques, avec des délais qui ont été parfois multipliés par 5. Et déjà en 2021, avant même la guerre en Ukraine, des tensions sont apparues sur les marchés de l'énergie. Mandataire du groupement d'achat pour le compte de 450 membres en électricité et 129 en gaz, le SDE22 est en première ligne pour acheter au mieux ces énergies sur les marchés à terme. La forte volatilité des cours rend l'avenir incertain. Une seule certitude : pour être moins vulnérable face aux prix des énergies, il faudra mieux maîtriser sa consommation et ses approvisionnements.

Grâce au programme ACTEE (Action des Collectivité territoriales pour l'efficacité énergétique), le SDE22 a pu recruter deux économes de flux, qui sont aux côtés des communes et intercommunalités, pour la réalisation d'audits énergétiques et la programmation de travaux d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments publics. Du côté de l'éclairage public, le Syndicat veille à accompagner les transitions : diminuer les consommations grâce à du matériel plus performant et des horaires mieux adaptés. En matière de mobilité, il s'agit de **décarboner les usages** : le réseau Ouest Charge de bornes de recharge pour véhicules électriques et les actions en cours de Bretagne Mobilité GNV 22 (filiale de la SEM Énergies 22) y contribuent. Enfin, SDE22 et SEM Énergies 22 sont mobilisés pour le développement de la production locale d'énergies renouvelables avec des retombées économiques sur les territoires, et moins de dépendance vis-à-vis des approvisionnements extérieurs.

Le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor regroupe la totalité des communes et intercommunalités costarmoricaines. Cette mutualisation de moyens à grande échelle donne une capacité à agir indispensable dans le nouveau contexte énergétique qui vient de s'ouvrir. Les 47 membres du Comité syndical et les 59 agents sont mobilisés chaque jour pour offrir des perspectives positives à nos collectivités.

Dominique RAMARD Président du SDE22 Maire de Saint-Juvat

## Les temps forts

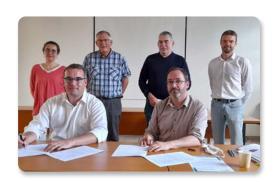
LA COMMUNE DE VILDÉ-GUINGALAN
DESSERVIE EN GAZ NATUREL

Autopartage

CINQ BORNES DE CHARGE MISES À DISPOSITION DE

GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMÉRATION





## **FÉVRIER**

JUIN

Après 4 mois de travaux et la pose de 3 km de canalisations, la commune de Vildé-Guingalan est raccordée au réseau de gaz.

Il dessert les établissements Kermené, plusieurs maisons individuelles et une entreprise locale. Ces utilisateurs pourront réaliser, grâce à l'installation de systèmes performants de chauffage au gaz, des économies d'énergie et des réductions d'émissions de CO<sub>2</sub>.

Guingamp Paimpol Agglomération (GPA) a développé Axeo Auto, un service d'autopartage de véhicules électriques. Le SDE22 a mis à disposition de GPA cinq points de charge sur les communes de

- Callac
- Pontrieux
- Bégard
- Bourbriac
- Louargat

Sur ces cinq bornes, un point de charge est désormais dédié au service d'autopartage Axeo auto.



LE GAZ ET LE GAZ VERT,
ESSENTIELS POUR RÉUSSIR
LA TRANSITION ÉNERGÉTIOUE

## RÉUNIONS DE COLLÈGES COUP DE PROJECTEUR SUR L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

LE MENÉ

92<sup>ème</sup> COMMUNE COSTARMORICAINE
ALIMENTÉE EN GAZ

LA CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE
DE LOUDÉAC INAUGURÉE









JUILLET

**JUILLET** 

**SEPTEMBRE** 

**SEPTEMBRE** 

Loïc Raoult, Président de l'Association des Maires et des Présidents d'EPCI des Côtes d'Armor ; David Colin, Directeur Territorial GRDF Bretagne et Dominique Ramard, Président du SDE22 ont présenté les atouts du gaz et du gaz vert pour réussir la transition énergétique en Côtes d'Armor.

Le gaz est une énergie complémentaire indispensable au mix énergétique, permettant de sécuriser l'approvisionnement sur le territoire. En Côtes d'Armor, il est prévu que 12% du gaz consommé sur le réseau de distribution en 2025 soit d'origine renouvelable.

Le SDE22 a organisé les réunions de Collèges en territoire. Elles ont rassemblé les délégués des communes des Collèges de Saint-Brieuc, Dinan, Centre-Bretagne, Centre-Ouest-Bretagne, Guingamp et Trégor-Goëlo.

Un focus a été proposé sur la compétence éclairage public. Il s'agit de garantir un cadre de vie nocturne pour la sécurité et le bien être des habitants en veillant à limiter les consommations et les coûts, ainsi que la pollution lumineuse (respect de la biodiversité).

Dominique Ramard, Président du SDE22 ; David Colin, Directeur Territorial GRDF Bretagne et Gérard Daboudet, maire du Mené, ont inauguré la mise en service du réseau de gaz de la commune.

Les travaux ont débuté en février 2019, avec la pose de 14 km de réseau, de La Malhoure à la commune du Mené.

Les Établissements Kermené sont désormais raccordés au réseau, ainsi que le bourg de Collinée. La centrale photovoltaïque au sol Loudia PV, située sur un ancien centre d'enfouissement technique de déchets à Loudéac, a été inaugurée.

Projet emblématique développé par CVE, producteur d'énergies renouvelables, cette centrale a bénéficié d'un financement de la SEM Énergies 22.

Elle produit l'équivalent de la consommation électrique annuelle de 2 400 habitants.

LE SDE22 RENOUVELLE 6 CONTRATS
DE CONCESSION GAZ AVEC GRDF

LES ACTEURS DU GAZ RENOUVELABLE BRETON
RÉUNIS À PLOUFRAGAN

Un chantier nocturne sur la RN12 pour la restructuration des réseaux électriques

SAINT-MAYEUX
L'ÉGLISE ET LA MAIRIE MISES EN LUMIÈRE









**SEPTEMBRE** 

**OCTOBRE** 

**OCTOBRE** 

**NOVEMBRE** 

Le SDE22 et GRDF ont renouvelé pour 30 ans les contrats de concession d'Etables-sur-Mer, Tréguier, Plaintel, Plouguernével, Rostrenen et Ploufragan, en présence de Dominique Ramard, Président du SDE22, David Colin, Directeur Territorial GRDF Bretagne, et les élus municipaux.

Le réseau gaz s'étend sur plus de 150 km au cœur de ces 6 communes et permet à près de 4 000 clients particuliers et professionnels de couvrir une partie de leurs besoins énergétiques. Le SDE22 et la SEM Énergies 22 se sont associés au Village By CA des Côtes d'Armor, aux Caisses du Crédit Agricole en Bretagne, à GRDF et à CERFrance, pour organiser le premier Carrefour du gaz renouvelable breton.

Cette journée a réuni agriculteurs, collectivités et acteurs de la transition énergétique et de la mobilité.

L'objectif : développer le potentiel de biogaz et de biométhane en Bretagne.

C'est un chantier peu commun qui a été réalisé dans la nuit du 27 octobre sur la RN12 à hauteur des communes d'Hillion et Pommeret.

ENEDIS a mené des travaux de restructuration du réseau électrique avec la dépose de 2,5km de réseau aérien au dessus de la 2x2 voies, la pose de 2,7 km de câble souterrain et le remplacement de 3 postes de transformation.

Le SDE22 a implanté de son côté un nouveau poste de distribution et renouvelé 325 m de câbles électriques basse tension. Dominique Ramard, Président du SDE22, a inauguré la mise en lumière de l'église et de la mairie de Saint-Mayeux, aux côtés de Gilles Hellard, Maire.

Les travaux réalisés par l'entreprise Sader ont consisté en la pose de 48 points Iumineux pour une puissance de 783 watts.

## **B**ÂTIMENTS PUBLICS MIEUX ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS



## **DÉCEMBRE**

Le SDE22 a organisé une journée d'échanges sur la thématique "Bâtiments publics et Énergie".

Elle a réuni les acteurs publics de l'énergie du département autour de deux objectifs :

- mieux accompagner les communes qui souhaitent rénover leur patrimoine
- poursuivre la réduction des consommations énergétiques pour les bâtiments publics
- développer la production locale d'énergies renouvelables.

## Ça s'est aussi **passé en 2021**



Les équipes du SDE22 et de la SEM Energies 22 étaient présentes au mois de juin à Bio360expo - le salon bioénergie bioéconomie - à Retiers (35) sur le stand de Bretagne Mobilité GNV.



La commune de La Méaugon a obtenu en juillet le label Village étoilé suite aux travaux réalisés sur l'éclairage public et la suppression de la pollution lumineuse.



Le SDE22 était partenaire du premier Salon du Véhicule électrique des Côtes d'Armor, qui s'est déroulé pendant trois jours au golf Bluegreen de Pléneuf-Val-André, en septembre.

## Ça s'est aussi **passé en 2021**



La conférence du Pôle Énergie Bretagne (PEBreizh) s'est tenue à Brest en octobre.

Les quatre Présidents des SDE bretons étaient accueillis par Tristan Foveau, Vice-Président de Brest Métropole et Président du PEBreizh.



Un petit déjeuner d'information à destination des agents du SDE22 s'est tenu en septembre sur la thématique de l'accompagnement des collectivités pour la rénovation des bâtiments publics et le photovoltaïque.



La Commission Consultative Paritaire de l'Énergie s'est réunie en février et octobre. Les EPCI, le SDE22 et les autres structures publiques ont débattu des projets de développement et d'usages de l'énergie en Côtes d'Armor.

#### Les matinales du SDE22

Afin d'informer les élus sur les missions du Syndicat et compte tenu des contraintes sanitaires limitant les possibilités de rassemblements ou de réunions, des matinales d'information ont eu lieu en visioconférence à compter de décembre 2020. Elles se sont poursuivies en 2021.

Cinq rendez-vous ont ainsi été proposés :

- ⇒ le 12 janvier 2021 : Cartographie et réseaux de télécommunications
- ⇒ le 14 janvier 2021 : L'énergie pour le patrimoine des collectivités
- ⇒ le 21 janvier 2021 : L'organisation en réseaux
- ⊃ le 6 octobre 2021 : L'accompagnement des collectivités sur le photovoltaïque
- ⇒ le 14 décembre 2021 : Les données numériques

## Les visites de chantier 2021

En 2021, le SDE22 a renouvelé le marché travaux neufs pour la période 2021-2024.

Pour ce faire, il a recours à un marché à bon de commandes comportant 44 lots, attribués à 12 entreprises de travaux publics, pour la période 2021-2024.

Les 12 entreprises intervenant pour le compte du SDE22 sont :

- Allez (Lamballe-Armor)
- Bouygues Énergies et Services (Trégueux)
- Cégélec (Lannion)
- ERS (Taden)
- Inéo (Ploumagoar)
- Le Du (Châtelaudren)
- Reso (Baud)
- Sader (Loudéac)
- STE Armor (Taden)
- Sturno (Avranches)
- TPES (Grâces)
- Vézie (Yffiniac)

Compte tenu du contexte sanitaire, les élus du Syndicat ont décidé de rencontrer ces entreprises, en extérieur, sur les sites de chantiers.

Ces visites ont permis de se familiariser avec les spécificités d'interventions et les attentes du terrain (élus et usagers) et d'y associer les agents du SDE22.



Entreprise Vézie - Mercredi 10 mars, à PLÉMY Visite d'un chantier de renouvellement du réseau électrique basse tension aérien



Entreprise Reso - Mercredi 24 mars, à PLÉMET Visite d'un chantier d'effacement des réseaux aériens basse tension, d'éclairage public et de télécommunication



Entreprise Bouygues Énergies et Services Mercredi 24 mars à LA MÉAUGON Visite d'un chantier de renouvellement du réseau électrique basse tension aérien



Entreprise Le Du - Lundi 29 mars à PONTRIEUX Visite de chantier en prévision d'un effacement des réseaux aériens



Entreprise Cégélec - Jeudi 25 mars à ROSPEZ Visite d'un chantier de renouvellement du réseau électrique basse tension aérien



Entreprise Inéo - Mercredi 26 mai à GOMMENEC'H Visite d'un chantier d'aménagement des réseaux électriques, d'éclairage public et des infrastructures de télécommunication



Entreprise STE Armor - Jeudi 3 juin à CORSEUL Visite d'un chantier d'aménagement de l'éclairage public



Entreprise ERS - Mardi 22 juin à JUGON-LES-LACS Visite d'un chantier de renouvellement du réseau électrique basse tension aérien



Entreprise SADER - Vendredi 9 juillet 2021 à SAINT-NICOLAS-DU-PÉLEM Visite d'un chantier de renforcement et de renouvellement du réseau électrique haute et basse tension, d'aménagement de l'éclairage public et d'enfouissement des infrastructures de télécommunication



Entreprise Sturno - Mardi 22 juin à YFFINIAC Visite d'un chantier d'aménagement de l'éclairage public



Entreprise TPES - Mardi 20 juillet à PLOUBEZRE Visite d'un chantier d'effacement des réseaux électriques, d'éclairage public et des infrastructures de télécommunication



Entreprise Allez - Vendredi 29 octobre à GOMENÉ
Visite d'un chantier de renforcement et de
renouvellement du réseau électrique haute et
basse tension, l'aménagement de l'éclairage
public et l'enfouissement des infrastructures de
télécommunication

## Les instances

#### Mandat 2020-2026

#### Président

Dominique Ramard, Saint-Juvat

#### Vice-Présidents

Pierre Gouzi, Lannion

Affaires générales - Personnels - Informatique et télécommunications

Odile Miel-Giresse, Dinan

Planification - PCAET - PLU - International - Relations aux usagers

Jean-Paul Le Calvez, Quemper-Guezennec

Suivi des concessions

Martine Poulaillon, Loudéac Communauté Bretagne Centre

Finances

Olivier Allain, Corlay

Énergies renouvelables

Pierrick Briens, Lamballe-Armor

Suivi des travaux

Jean-Marc Labbé, Saint-Brieuc Armor Agglomération
Usages énergétiques - Maîtrise des consommations (bâtiments,
éclairage public ...) - Mobilités

## Les membres du Comité Syndical

### Président & Vice-Président(e)s



PRÉSIDENT Dominique RAMARD Saint-Juvat Collège de Dinan



I<sup>ER</sup> VICE-PRÉSIDENT Pierre GOUZI Lannion Collège du Trégor Goëlo



2<sup>EME</sup> VICE-PRÉSIDENTE

Odile MIEL GIRESSE

Dinan

Collège de Dinan



3<sup>èME</sup> VICE-PRÉSIDENT Jean-Paul LE CALVEZ Quemper-Guezennec Collège de Guingamp



4<sup>EME</sup> VICE-PRÉSIDENTE
Martine POULAILLON
Loudéac Communauté
Bretagne Centre
(Le Mené) Collège des EPCI



5<sup>tME</sup> VICE-PRÉSIDENT Olivier ALLAIN Corlay Collège du Centre Ouest Bretagne



BEME VICE-PRÉSIDENT
Pierrick BRIENS
Lamballe-Armor
Collège de Saint-Brieuc



7<sup>EME</sup> VICE-PRÉSIDENT Jean-Marc LABBÉ Saint-Brieuc Armor Agglomération (La Méaugon) Collège des EPCI

#### LES DÉLÉGUÉS AU COMITÉ SYNDICAL



Thierry ANDRIEUX Hénon Collège de Saint-Brieuc



Jean-Luc BARBO Lamballe Terre & Mer (Coëtmieux) Collège des EPCI



**Gilbert BERTRAND** Binic-Étables-sur-Mer Collège de Saint-Brieuc



Johan BERTRAND Saint-Donan Collège de Saint-Brieuc



Pascal BONNEAU Grâces Collège de Guingamp



Dominique BRIAND
Dinan Agglomération
(Caulnes)
Collège des EPCI



Patrick BRIGANT Leff Armor Communauté (Plélo) Collège des EPCI



**Yves CORBEL**Plouguiel
Collège du Trégor Goëlo



**Mickaël COSSON** Hillion Collège de Saint-Brieuc



Michel DESBOIS Saint-Méloir des Bois Collège de Dinan



Nadia DRUILLENNEC Saint-Brieuc Collège de Saint-Brieuc



**Michel FERON**Plaine-Haute
Collège de Saint-Brieuc



Alexandre GAREL
Langoat
Collège du Trégor Goëlo



**Mickaël GAUVAIN** Goudelin Collège de Guingamp



Joël GESRET
Plélan le Petit
Collège de Dinan



Jacky GOUAULT Paimpol Collège du Trégor Goëlo



Hervé GUÉLOU Lannion Trégor Communauté (Plufur) Collège des EPCI



Xavier HAMON Le Quillio Collège du Centre Bretagne



Aurélie HERVÉ
Plouguenast-Langast
Collège du Centre
Bretagne



**Jean-Yves JOSSE** Plédran Collège de Saint-Brieuc



Philippe LANDURÉ Dinan Agglomération (Quévert) Collège des EPCI



Pascal LAPORTE Plérin Collège de Saint-Brieuc



Maryse LAURENT Ploufragan Collège de Saint-Brieuc



Sandra LE NOUVEL Communauté de Communes du Kreizh Breizh (Bon Repos sur Blavet) Collège des EPCI



Christian LE RIGUIER Saint-Martin des Prés Collège du Centre Ouest Bretagne



Jean-Louis NOGUES Saint-André des Eaux Collège de Dinan

Patrick MARTIN

Chatelaudren-Plouagat

Collège de Guingamp



Maxime LEBORGNE Pluduno Collège de Dinan



Marie-Agnès POGAM Guingamp Collège de Guingamp



François MALGLAIVE Plouër-sur-Rance Collège de Dinan



Christian PRIGENT
Guingamp Paimpol
Agglomération
(Plougonver)
Collège des EPCI



Jacques MANGOLD Plouézec Collège du Trégor Goëlo

Guy MARÉCHAL

Perros-Guirec



Gérard QUILIN Lannion Trégor Communauté (Plounévez-Moëdec) Collège des EPCI



**Loïc RAOULT** Plourhan Collège de Saint-Brieuc



Collège du Trégor Goëlo



**Jean-Yves MARTIN** Yffiniac Collège de Saint-Brieuc

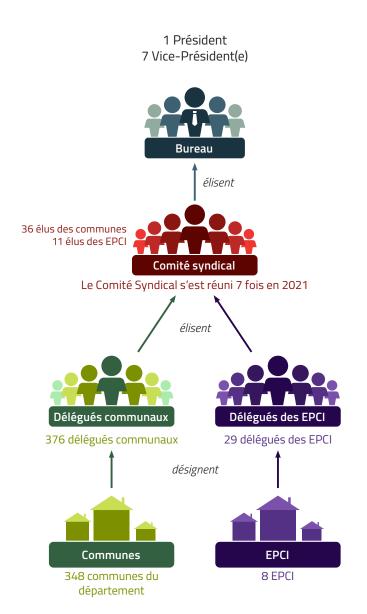


**Michel RIOU** Plufur Collège du Trégor Goëlo



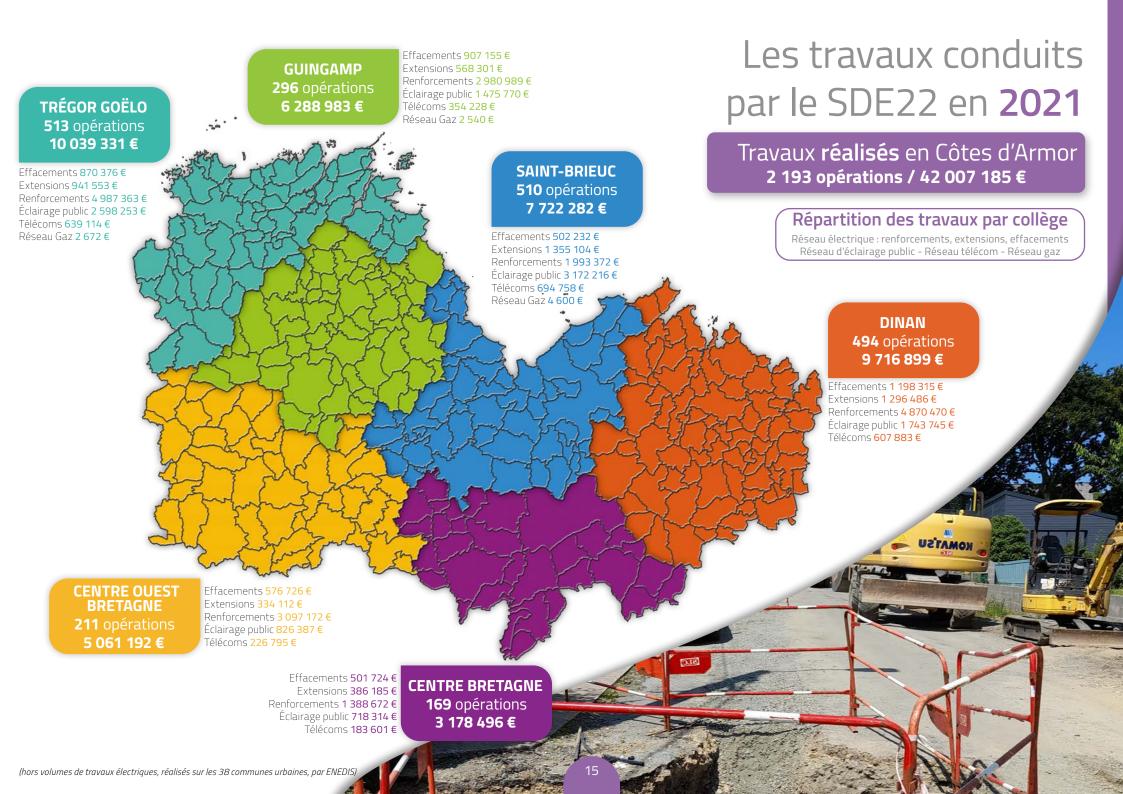
Dominique VIEL Illifaut Collège du Centre Bretagne

### Le fonctionnement institutionnel du SDE22









### Électricité

Le SDE22 prend en charge les travaux sur les réseaux de distribution publique d'électricité sur l'ensemble du département (mission historique). La maîtrise d'ouvrage est répartie avec ENEDIS dans le cadre du contrat de concession.

## Renforcement, renouvellement et sécurisation des réseaux

En 2021, le Syndicat a investi 19 409 108 € sur le réseau électrique, soit une hausse de 1,39% par rapport à 2020.

**521** opérations, financées par le SDE22, ont été réalisées dans le département, dont **327** opérations de sécurisation des réseaux. L'objectif est d'éliminer les réseaux dits "fragiles" (réseaux basse tension fils nus), sensibles aux aléas climatiques et sources de chutes de tension.

#### Extensions de réseaux pour :

- Bâtiments agricoles : 227 590 € (16 réalisations)
- Bâtiments communaux : 366 341 € (21 réalisations)
- Lotissements communaux : 850 214 €
   (31 réalisations) pour des travaux de basse tension
- Extensions pour particuliers : 1 252 951 € (96 réalisations)

#### Effacements des réseaux électriques

 94 opérations ont été traitées pour un montant de 4 685 864 €



#### En 2021

Le SDE22 a mis en service sous sa maîtrise d'ouvrage

- ⇒ 375 km de réseau électrique aérien BT (basse tension) dont 210 km de fils nus BT déposés et renouvelés.
- ⇒ 137 km de réseau électrique BT souterrain dont 45 km d'extension.

#### Les évènements climatiques

#### **Tempête Aurore**

#### Nuit du 20 au 21 octobre

leudi 21 octobre 7h:

• 3 500 clients coupés sur les Côtes d'Armor.

Jeudi 21 octobre 18h:

• 800 clients coupés sur les Côtes d'Armor.

Les derniers clients ont été réalimentés vendredi 22 octobre matin.

#### Tempête Arwen

#### 27 novembre 2021

Samedi 27 novembre 9h:

• 2 600 clients privés d'électricité.

Samedi 27 novembre 12h:

• 1500 clients privés d'électricité.

Une centaine de clients sont restés sans courant samedi soir et ont été réalimentés le dimanche 28 novembre.

### Plan de **Relance**



Le SDE22 a obtenu en fin d'année 2021, 675 000 € d'aides financières dans le cadre du Plan de Relance du FACÉ (Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification).

Ces crédits ont été affectés à des travaux de renouvellement de fils nus (remplacement par du réseau torsadé ou passage en souterrain), ainsi qu'à la construction d'un poste de transformation électrique sur la commune de Maël-Carhaix.

Les 13 communes qui ont bénéficié de ces travaux de renouvellement du réseau électrique sont :

- Bon-Repos-sur-Blavet
- Bréhand
- Brusvily
- Le Quiou
- Maël-Carhaix
- Mellionnec
- Quemper-Guézennec
- Ploëzal
- Plumaudan
- Plumaugat
- Saint-Carreuc
- Saint-Glen
- Saint-Nicolas-du-Pélem



## Éclairage public

Le SDE22 assure la maîtrise d'ouvrage des travaux d'extension et de renouvellement de l'éclairage public (EP) dans toutes les communes et EPCI du département.

Il dispose d'un bureau d'études interne, qui réalise l'ensemble des projets neufs ou de rénovation.

Le SDE22 installe du matériel performant qui génère des économies d'énergie. Il accompagne aussi les collectivités pour mettre en œuvre la sectorisation d'horaires d'allumage, afin que l'éclairage public soit en adéquation avec les usages des différents quartiers des communes.

En 2021, **10 796 290** € d'investissements ont été réalisés sur l'ensemble du département pour **987** chantiers.

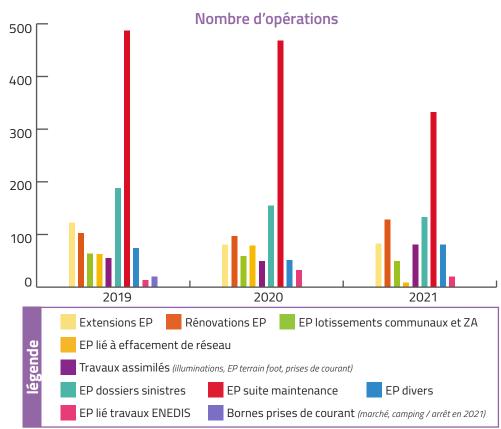
#### Chiffres clés 2021

**123 240** sources lumineuses sont gérées dans le département.

Le taux de pénétration des sources LED est de 15% sur le parc du SDE22. Ce type de source en plus d'être plus respectueuse de l'environnement (grâce à ses températures de couleur), permet des économies importantes de maintenance et de consommation pour les collectivités.

L'objectif du SDE22 est d'atteindre un taux minimal de 35% (soit 25 000 points lumineux remplacés) en 10 ans par la mise en place d'une politique incitative et de programmes pluriannuels d'investissement.





Les montants	2019	2020	2021
Extensions EP	2 284 684 €	1 593 388 €	1 209 579 €
Rénovations EP	2 881 436€	3 261 005 €	3 222 835 €
EP lotissements communaux et ZA	1 000 847 €	868 952 €	842 162 €
EP liés à l'effacement de réseau	2 657 504 €	3 227 483 €	3 651 474 €
Travaux assimilés (illuminations, EP terrain foot, prises de courant)	702 274 €	463 983 €	652 978 €
EP dossiers sinistres	294 970 €	270 854 €	307 431 €
EP suite maintenance	749 662 €	588 170 €	470 076 €
EP divers	380 427 €	177 282 €	323 181 €
EP lié travaux ENEDIS	33 037 €	94 793 €	76 574 €
Bornes prises de courant (marché, camping / arrêt en 2021)	236 501 €	1 790 €	0€

#### Maintenance et Dépannages

Les DT/DICT

En tant que gestionnaire du patrimoine d'éclairage public, le SDE22 doit répondre aux DT / DICT (Déclaration de travaux / Déclaration d'intention de commencement de travaux).

Elles sont demandées par toute personne qui mène des travaux sur le domaine public, afin de connaître précisément les réseaux présents dans le sous-sol.

En 2021, le SDE22 a répondu à **34 000 DT et DICT** transmises par les exploitants de réseaux et entreprises sur le site du guichet unique.

Cette prestation constitue une mutualisation au niveau départemental, pour le compte de chaque commune.

Les sinistres

Dans le cadre de la gestion et du suivi des dommages causés aux installations d'éclairage suite à des vols, dégradations ou accidents, le SDE22 a géré en 2021 :

- ► 60 dossiers "accident" dont l'auteur des faits a été identifié :
  - 54 dossiers ont été pris en charge par les assurances des tiers
  - 6 dossiers ont été traités en direct : le montant financier des travaux à réaliser a été pris en charge par l'auteur des faits

En 2021, **11** vols de câbles en cuivre sont à déplorer sur les communes de Langueux, Plurien, Erquy, Pleudihen-sur-Rance, Créhen, Plancoët, Corseul, Pluduno (2), Saint-Etienne-du-Gué-de-l'Isle, Rostrenen.

Le montant du préjudice s'élève à la somme de 55 161 €.

L'enveloppe financière de la maintenance de l'éclairage public est de 2 280 868 € pour 2021 (2 197 722 € en 2020).

La maintenance est assurée par le SDE22 sur la quasi-totalité des communes et EPCI (4 communes ont conservé la maintenance en interne), avec un marché passé avec 7 entreprises.

Le SDE22 assure une maintenance curative et une maintenance préventive, qui a lieu tous les 2 ans sur **123 240 points lumineux**.

Les participations financières des communes sont forfaitaires. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, elles tiennent compte du classement des collectivités – urbain ou rural et du niveau de perception de la TCCFE\* à 0 / 50% / 100% par le Syndicat.

- ⊃ Foyer dit "traditionnel" : le forfait annuel est compris entre 14,44 € et 21,65 €
- ⊃ Foyer dit "étanche" et LED : le forfait annuel est compris entre 11,68 € et 17,53 €
- ⇒ Foyer Terrain de sport dit "traditionnel" : le forfait annuel est compris entre 34,12 € et 51,17 €
- ⇒ Foyer Terrain de sport dit "étanche" et LED : le forfait annuel est compris entre 23,25 € et 34,87 €

Les participations sont minorées pour les foyers récents, LED notamment. Ainsi, les communes qui s'engagent dans la rénovation de leur éclairage verront leur financement de maintenance réduit.

⇒ Les prestations de géoréférencement des réseaux sont inclus dans les forfaits, ainsi que ceux relatifs aux DT / DICT



Les informations, ainsi qu'une fiche téléchargeable à compléter et à retourner au SDE22 sur la procédure à suivre lorsqu'il y a accident par un tiers identifié sur du matériel d'éclairage public, se trouvent sur le site du SDE22 :

www.sde22.fr

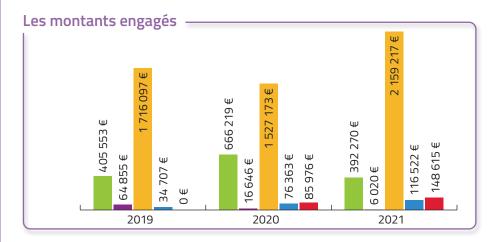
(rubrique : activités/l'éclairage public/déclarer un sinistre)



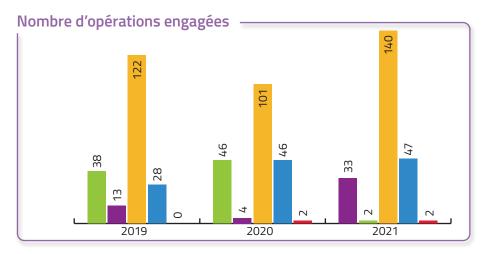
## Les réseaux de télécommunication

En 2021, 224 chantiers d'Infrastructure de Communication Électronique (ICE) coordonnés avec Orange ont été conduits pour un montant de commandes de 2 822 674 €.

#### Effacement de réseaux de télécommunication électronique







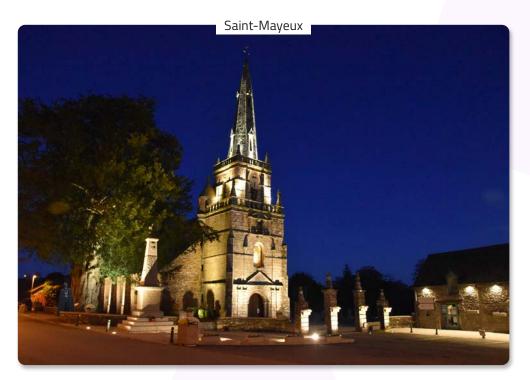
Le SDE22 assure la maîtrise d'ouvrage du génie civil des Infrastructures de Communication Électronique (ICE) lorsqu'un projet est concomitant à des travaux d'effacement, de viabilisation de lotissements communaux, de zones artisanales, d'extensions communales, et pour les particuliers.

Dans le cas d'un effacement coordonné et après avoir réceptionné le génie civil avec l'opérateur Orange, celui-ci a l'obligation de faire passer ses câbles cuivre et fibre optique dans la nouvelle ICE.

En 2021, le SDE22 a constaté que malgré des efforts significatifs, Orange et son prestataire ont toujours des difficultés à réaliser ces câblages souterrains. Des revues d'affaires bimensuelles instaurées par le SDE22 ont permis de prioriser certains dossiers et éviter de bloquer de gros aménagements.

Une négociation a débuté en 2021 avec Orange pour que le SDE22 puisse devenir propriétaire des ICE.







# Travaux et réalisations en images





## Les autres actions menées pour les territoires et les collectivités

## Réseaux de gaz

Le SDE22 est autorité organisatrice du service public de la distribution de gaz. Il exerce cette compétence facultative pour le compte de 69 communes dans les Côtes d'Armor.

Les 29 autres communes desservies en gaz exercent elles-mêmes cette compétence.

La faible volumétrie des montants de travaux sur le réseau gaz par le SDE22 s'explique par le fait que les concessions signées intègrent la réalisation des investissements par le concessionnaire. Le SDE22 n'est pas à ce titre le maître d'ouvrage, mais il est parfois amené à anticiper certains projets par la pose de fourreaux ou de canalisations en attente dans le cadre de coordination de travaux.

#### Renouvellement de concessions avec GRDF

Dans le département, 146 communes (dont 69 disposant d'un réseau de gaz) ont transféré leur compétence gaz au SDE22.

C'est le SDE22 qui est propriétaire des réseaux et gère ce service public pour le compte des collectivités. Il est donc à ce titre chargé de contrôler la bonne exécution des missions confiées aux concessionnaires, assure les relations avec ces derniers et organise le cas échéant les procédures de mise en concurrence pour les nouvelles dessertes.

En 2021, les contrats de concession de 6 communes ont été renouvelés pour 30 ans avec l'opérateur historique GRDF :

- Etables-sur-Mer
- Tréguier
- Plaintel
- Plouguernével
- Rostrenen
- Ploufragan.



#### Desserte en gaz

Les travaux pour la desserte en gaz naturel de la commune du Mené se sont poursuivis en 2021 par la réalisation des 3 derniers km de canalisations pour la desserte du bourg de Collinée.

Après l'entreprise agroalimentaire Kermené raccordée au réseau depuis décembre 2020, ce sont désormais 8 bâtiments publics, 1 local professionnel et 36 habitations (dont 18 logements sociaux) qui sont desservis et peuvent bénéficier des atouts du gaz naturel.

## Achat groupé d'énergies

Le groupement d'achat d'énergie (gaz et électricité) porté par le SDE22 depuis plusieurs années et permettant de mettre à profit des collectivités une réelle expertise continue de s'étendre. De nouveaux membres ont ainsi rejoint le groupement qui compte désormais près de 450 adhérents pour l'électricité et 129 pour le gaz.

En 2021, les factures payées par l'ensemble des membres représentaient près de 30 millions d'euros pour l'électricité et près de 7 millions d'euros pour le gaz.

	Année	Nombre de PCE	Consommations	Total facturé (TTC)
Electricité	2020	9687	138 GWh	21,5 M€
	2021	10650	185 GWh	30,4 M€
Gaz	2021	946	123 GWh	6,7 M€

#### Les marchés en cours au 31 décembre 2021

#### Electricité (jusqu'au 31/12/21)

- Total Energies, EDF et Engie pour les contrats inférieurs à 36 kVa
- ENGIE pour les contrats supérieurs à 36 kVa
- ENERCOOP pour le lot 100% ENR (bornes de recharge pour véhicules électriques)

Préparation du nouveau marché de fourniture d'électricité pour la période 2022-2024 (l'allotissement est modifié et le lot 3 : 100% ENR (ÉNergies Renouvelables) est ouvert à tous les membres qui le souhaitent)

#### Gaz (du 01/01/2021 au 31/12/2023)

- Total Energies pour le lot 1 (tarification T1/T2 correspondant à de petites chaudières)
- EDF pour le lot 2 (tarification T3 correspondant à de moyennes chaufferies)
- ENI pour le lot 3 (tarification T4, consommant plus de 5 GWh par an, 1 seul site concerné dans le département)

#### Les marchés en cours au 1er janvier 2022

#### Électricité (du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2024)

- Lot 1 : sites d'une puissance inférieure à 36 kVA : EDF
- Lot 2 : sites d'une puissance supérieure à 36 kVA : EDF
- Lot 3: Haute Valeur Environnementale: VOLTERRES

Dans le cadre du groupement d'achat d'énergie, le SDE22 cherche en permanence à optimiser les dépenses pour réduire les charges des collectivités.

Ainsi en 2021, il a fait appel à son assistant à maîtrise d'ouvrage pour identifier les sites non-éligibles aux Certificats d'Économie d'Énergie. 81 sites ont été identifiés ce qui a permis de réaliser une économie de 20 000€/an soit 60 000€ sur la durée du marché.

Il a aussi engagé un travail sur l'optimisation du niveau d'abonnement, qui peut être réduit pour certaines activités et dans certaines conditions. Les membres du groupement éligibles ont ainsi pu profiter d'une réduction sur leur facture.

#### Zoom sur la stratégie d'achat d'énergie

Il existe plusieurs façons d'acheter l'énergie :

- lorsque le contexte est favorable, il peut être intéressant de fixer les prix au moment de l'attribution du marché. C'est le choix qui a été fait pour l'achat de gaz pour lequel les prix sont fixes pour la durée du contrat (de 2021 à fin 2023).
- dans un contexte mouvant, il peut s'avérer plus intéressant de procéder à des achats dits « dynamiques » pour lesquels les prix sont fixés en plusieurs fois après la signature du contrat. Il s'agit d'acheter par parties de volume en ciblant les meilleures périodes d'achat. C'est l'option retenue pour l'achat d'électricité.

Dans le cadre du groupement d'achat, ce sont les élus du SDE22 qui définissent cette stratégie et ils sont très sensibles aux conséquences pour les collectivités membres.

En 2021, les prix de l'électricité ont continué d'augmenter du fait de l'impact de la crise sanitaire sur le système électrique français. Malheureusement, les perspectives ne sont pas optimistes et la réduction des consommations énergétiques devient un enjeu prioritaire.



#### Patrimoine bâti

#### Poursuite du programme ORÉCA

(Opération pour la Rénovation Énergétique en Côtes d'Armor)

A travers son programme ORÉCA en place depuis 2019, le SDE22 continue d'apporter son soutien financier aux travaux de rénovation énergétique des communes costarmoricaines.

En 2021, 25 projets ont été retenus pour un montant prévisionnel d'aide de 535 000 € (Bon-Repos-Sur-Blavet, Bréhand, Caouënnec-Lanvézéac, Châtelaudren-Plouagat, Evran, Hillion, Lanfains, Langoat, Le Vieux-Marché, Louannec, Louargat, Maël-Carhaix, Noyal, Pleudaniel, Pleumeur-Gautier, Plougrescant, Ploumilliau, Plumaudan, Saint-Alban, Saint-Donan, Saint-Julien, Tregrom, Trémeur, Tressignaux, Yvignac-La-Tour).



#### Le Conseil en Énergie Partagé (CEP)

Le SDE22 cofinance les structures porteuses du service de Conseil en Énergie Partagé (ALEC\* du Pays de St Brieuc, ALE\* du Centre Ouest Bretagne, Dinan Agglomération, Lannion Trégor Communauté).

En 2021, cette aide s'est portée à 210 000 €.

En décembre 2021, le SDE22 a réuni les acteurs locaux de l'énergie (partenaires institutionnels, EPCI, ALEC...) pour définir ensemble les actions à mettre en œuvre pour répondre aux enjeux de la transition énergétique et en particulier aux objectifs de réduction des consommations énergétiques.

### Programme **ACTEE**

Le SDE22 est lauréat depuis 2019 de plusieurs appels à projet du programme **ACTEE** (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique) porté la FNCCR et qui vise à amplifier et massifier les opérations de rénovation énergétique du patrimoine bâti des collectivités.

#### Bilan du Programme ACTEE1

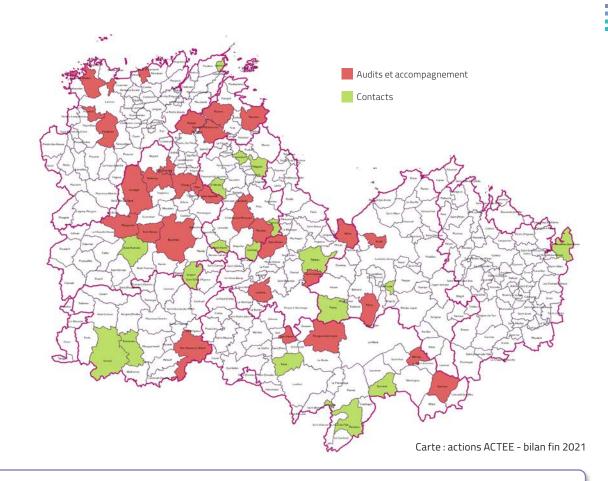
41 bâtiments répartis sur 34 communes ont bénéficié d'un audit énergétique réalisé par un bureau d'études thermiques et 6 bâtiments ont bénéficié d'un pré-diagnostic réalisé en interne par l'économe de flux.

Près de 150 000 € d'aides ont été perçues pour la réalisation de ces études techniques dont les communes ont bénéficié directement, le recrutement d'un économe de flux pour accompagner les collectivités et l'acquisition de matériels de mesure. Le SDE22 a aussi apporté sa contribution financière pour diminuer le reste à charge des communes.









#### Candidatures à d'autres programmes

Dans la continuité du programme ACTEE1 et pour poursuivre la dynamique engagée, le SDE22 a déposé de nouvelles candidatures et a été désigné lauréat de plusieurs appels à projets:

- SEQUOIA "Soutien aux Élus (locaux): Qualitatif, Organisé, Intelligent et Ambitieux" (aides potentielles de 122 500 € pour le financement d'audits au profit des communes)
- MERISIER "Mutualiser les Ecoles pour Rénover : Imaginer des Solutions, Implanter, Évaluer et Récolter" à destination des bâtiments scolaires primaires des collectivités (aides potentielles de 157 500 €)
- CHARME "Coordonner et Hiérarchiser les Actions de Rénovation du Médico-social : économisons l'Énergie" en appui du Groupement Hospitalier Territorial d'Armor regroupant plusieurs établissements hospitaliers du département (aides sollicitées à hauteur de près de 272 000 €)

En 2022, le SDE22 envisage aussi de se positionner sur l'appel à projets PEUPLIER "Préservation, Efficacité et Utilité pour une patrimoine Lisible, Intemporel et des Édifices Résilients" à destination des bâtiments culturels.

### Mobilité électrique

#### Bornes de recharge pour véhicules électriques

#### Le déploiement d'infrastructures de recharges pour véhicules électriques soutenu par l'État

Dans le cadre du Plan de Relance du CAS FACÉ, un financement a été obtenu pour l'installation de 5 super-chargeurs et de 10 bornes accélérées en zones d'habitat collectif.

Ce soutien de près de 335 000 € va permettre d'accélérer la mise en place de ces infrastructures attendues par les usagers et permettra également de contribuer concrètement et rapidement à l'atteinte de nos objectifs partagés en matière de réduction d'émissions de CO<sub>2</sub>.

#### Les chiffres de l'année 2021 en Côtes d'Armor

Le réseau Brev'Car (Bornes de recharge électrique pour véhicules en Côtes d'Armor) compte **164** bornes accélérées et **8** bornes rapides.

En 2021, **31 005** recharges ont été effectuées.

Le Top 10 des bornes accélérées les plus utilisées en Côtes d'Armor

1. Trégueux - Le Perray : 1 203 recharges

2. Saint-Brieuc - Rue des Promenades : 1 056 recharges

3. Taden - Zone des Alleux : 1 046 recharges

4. Ploumagoar - La Chesnaye : 1 003 recharges

5. Dinan - Place Duguesclin: 976 recharges

6. Loudéac - Zone Triskell : **857** recharges

7. Pléneuf-Val-André : 777 recharges

8. Plestan: 721 recharges

9. Perros-Guirec - Hôtel-de-Ville : 604 recharges

10. Paimpol : **597** recharges

L'ensemble des fréquentations des bornes est consultable sur le site du SDE22, rubrique "Activités / Mobilités / Bornes de recharges pour véhicules électriques". C'est le nombre moyen de charges par usager en 2021

7,36

103 kWh

C'est la charge moyenne par usager en 2021, soit 686 kilomètres parcourus

#### Ouest Charge, Le service de mobilité du Grand Ouest

Les Syndicats d'Énergie des Côtes d'Armor, du Finistère et d'Ille-et-Vilaine ont souhaité mettre en commun leurs réseaux respectifs de bornes de recharge pour véhicules électriques et harmoniser leurs tarifs.

Un nouveau service de mobilité a vu le jour dans le Grand Ouest :

#### **Ouest Charge**



La tarification des bornes est entrée en vigueur en avril 2019, via le service Ouest Charge. Une tarification harmonisée a été mise en place en Côtes d'Armor, Ille-et-Vilaine et Finistère.

#### Pour les abonnés

Borne normale/accélérée

0,22€ TTC par kWh

• Borne rapide

0,33€ TTC par kWh

Pour les non-abonnés

Borne normale/accélérée

0,22€ TTC par kWh + 1€ par charge

Borne rapide

0,33€ TTC/kWh + 1€ par charge

En Côtes d'Armor, le paiement par carte bancaire est possible sur l'ensemble des bornes de recharge.

#### Lancement du schéma des mobilités

La Loi d'Orientation des Mobilités de 2019 invite les collectivités territoriales à développer et optimiser les services de mobilités pour les rendre plus interopérables, intermodaux et respectueux de l'environnement.

Dans ce contexte, en tant qu'opérateur d'infrastructures de recharges, représentant d'un groupement de collectivités locales et Autorité Organisatrice de la Distribution d'Énergie, le SDE22 a proposé d'engager un schéma des mobilités (électrique, gaz naturel véhicule, hydrogène) à l'échelle du département, en lien avec les acteurs du territoire (intercommunalités, aménageurs privés et publics...).

L'objectif est de prévoir un déploiement des infrastructures organisé, planifié et coordonné dans chaque territoire afin de répondre aux besoins des usagers et faciliter leur vie au quotidien. Ce schéma élaboré en cohérence avec les politiques locales sera un véritable outil d'aide à la décision.

En 2021, les bornes de recharge pour véhicules électriques exploitées par le SDE22 sont alimentées par une énergie 100% d'origine renouvelable et hors garantie d'origine.



### Mobilité **Gaz Naturel Véhicules** (GNV)

#### **Stations GNV**

En fin d'année 2021, un recrutement a été réalisé pour suivre les projets de stations GNV, prendre en charge leur commercialisation et assurer la promotion du GNV.

Les études pour le développement des stations gaz naturel se sont poursuivies en 2021.

Les consultations ont été engagées pour les travaux de Génie Civil/VRD des stations de Quévert et Trégueux. Ces 2 premières stations sortiront de terre avant la fin de l'année 2022.

L'acquisition de terrain à Plouagat et Plouisy est en cours de finalisation et les échanges continuent pour couvrir les secteurs de Lannion, Rostrenen et Lamballe.





#### Production de gaz

Dans le prolongement des actions déjà engagées pour le développement de la mobilité au gaz, le SDE22 réfléchit à l'évolution de ses réseaux pour favoriser la consommation en circuit court d'une production locale d'énergie.

Il soutient, par ailleurs, la production et l'injection de gaz renouvelables, et peut conseiller sur le développement de projets. Le gaz renouvelable dispose d'atouts pour réussir la transition écologique du territoire : il s'agit d'une énergie indispensable au mix énergétique du département.

## Énergie solaire

#### Mise en place d'une politique photovoltaïque

Après avoir réalisé une étude pour organiser un service d'accompagnement auprès des collectivités sur la thématique du photovoltaïque, le SDE22 a mis en place des moyens en recrutant **2 chargés de mission**.

Ces derniers peuvent accompagner les collectivités sur toutes les étapes de réalisation d'un projet de la note d'opportunité à la réalisation en passant par les études de conception et de diagnostics préalables.

Ils peuvent **apporter des conseils** sur les modes d'usages (revente d'électricité, autoconsommation, boucles locales), sur les modes d'occupation des toitures et sur les possibilités d'investissement (en propre, en s'appuyant sur la SEM Énergies 22 ou sur un tiers investisseur).

Prochaine étape, la mise en place d'outils pour faciliter la réalisation des projets : marchés de diagnostics préalables (études de structures, diagnostic amiante, étude de sol), de réalisation de centrales photovoltaïques en toiture et en ombrières, d'exploitation et de maintenance.



## La SEM Énergies 22

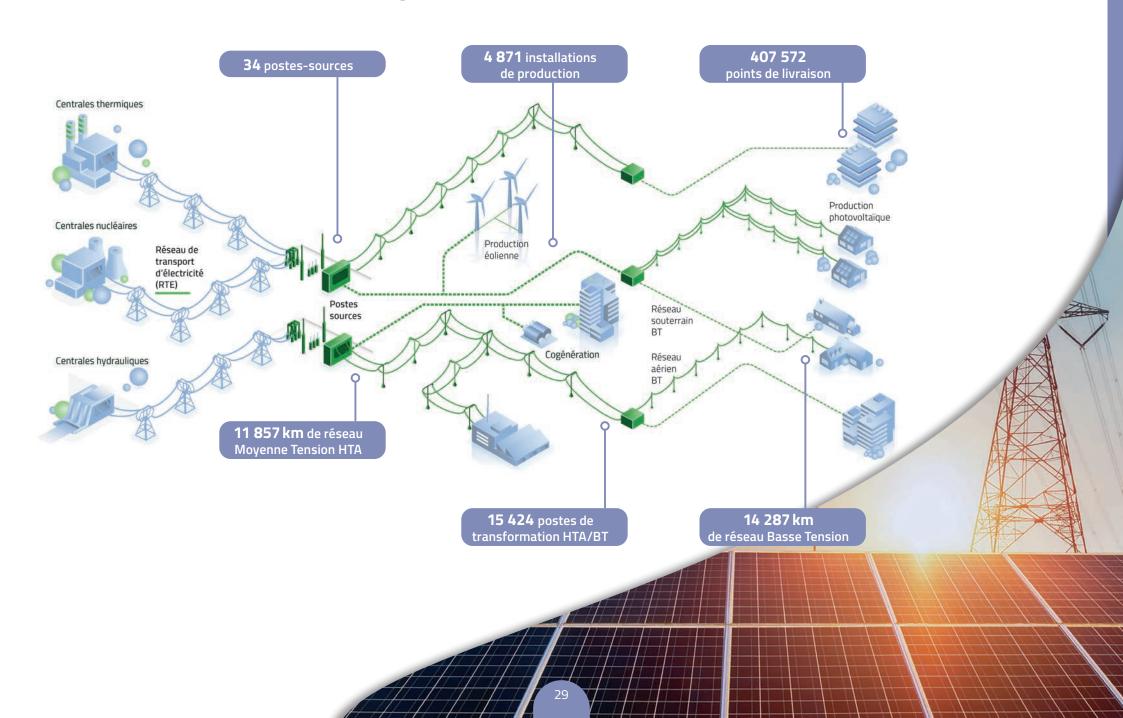
#### En 2021, l'activité de la SEM a été riche

- Mise en service (mars 2021) de la centrale photovoltaïque du Cosquer à Plounévez-Moëdec portée par la SEM\* Énergies 22, le SDE22, le groupe IEL (Initiatives & Énergies Locales) et la SEM Lannion Trégor et située sur un ancien centre d'enfouissement technique. 7 600 panneaux solaires produisent l'équivalent de la consommation électrique de 850 personnes (chauffage électrique inclus) soit 2,96 millions de kilowatts-heure.
- Mise en service (mars 2021) du parc photovoltaïque de Loudia à Loudéac portée par le producteur d'énergies CVE et située sur un ancien centre d'enfouissement technique de déchets sur une superficie de 6 hectares. Ce projet a fait appel au financement participatif afin d'impliquer les acteurs locaux, notamment les habitants des Côtes d'Armor et la SEM Énergies.
- Obtention des permis de construire pour les **stations GNV** de Quévert et **Trégueux** et lancement des appels d'offres pour les lots de Génie civil et de Voirie et réseaux divers (mise en service prévue au 2<sup>ème</sup> semestre 2022).
- Lancement d'un appel d'offres, pour le compte de la Ville de Dinan, pour le développement d'une centrale photovoltaïque d'environ 5 MWc, sur le délaissé de l'aérodrome de Dinan-Trélivan.
- Initiation du projet éolien sur la commune de Mérillac.
- Mise en place de nombreux **partenariats** avec des développeurs, tant sur l'éolien que le photovoltaïque.



\*SEM : Société d'Économie Mixte

## La concession électrique en 2021



### Le contrôle de la concession 2021

ENEDIS assure pour le compte du SDE22 en tant que concessionnaire, le développement et l'exploitation du réseau de distribution publique d'électricité. Il garantit la continuité du réseau, l'accès et le raccordement dans des conditions non discriminatoires.

Ces activités sont financées par le TURPE\* à 90%. Le TURPE est fixé par la CRE\* en accord avec les orientations de politiques énergétiques fixées par le Gouvernement.

EDF assure la fourniture d'électricité aux clients raccordés à la concession aux tarifs réglementés de vente. Ces tarifs sont fondés sur une péréquation tarifaire nationale.

Le SDE22, en tant qu'autorité concédante, est l'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité et de la fourniture aux tarifs réglementés sur le département des Côtes d'Armor.

Le SDE22, EDF et ENEDIS sont liés par un contrat et le SDE22 effectue un contrôle au quotidien pour s'assurer de la bonne exécution du service public de l'électricité.

#### Information juridique

La FNCCR\* a renouvelé le protocole d'accord relatif au versement par ENEDIS aux AODE\* de la Part Couverte par le Tarif (PCT) dit "Protocole PCT", qui arrivait à échéance en fin d'année 2021 afin de le poursuivre jusqu'à la fin 2022.

Ce protocole permet, via la signature d'un avenant entre le SDE22 et le concessionnaire, de poursuivre le dispositif existant jusqu'à fin 2022.

L'avenant signé en janvier 2022 au niveau des Côtes d'Armor, reprenant ce dispositif, permet :

- d'appliquer sur les opérations de raccordements des consommateurs les réfactions:
  - ► -40% en règle générale
  - ► -75% pour les bornes de recharge pour véhicules électriques publiques
- de bénéficier de versements d'ENEDIS pour les opérations de raccordement portées par le SDE22.

#### Le thème de contrôle du Pôle Énergie Bretagne Territoire d'Énergie Bretagne 2021

En 2020, le PEB\* avait décidé de mener deux thèmes de contrôle portant sur :

- L'état de lieux des colonnes montantes pour mieux cerner les caractéristiques et les enjeux organisationnels, techniques et financiers de ces ouvrages.
- Les raccordements consommateurs/producteurs en zone urbaine. 60 dossiers (15 pour le SDE22) ont été sélectionnés pour un contrôle approfondi.

L'audit dans les locaux d'ENEDIS qui était programmé en novembre 2020, a du être reporté à 2021 du fait de la crise sanitaire, il a finalement été fait par visioconférence. Ces deux thèmes ont pu être finalisés courant 2021.

Les rapports finaux des contrôles portant sur l'état des lieux des colonnes montantes et les raccordements consommateurs/ producteur ont été restitués en juin 2021 et en juillet 2021. Ils sont disponibles sur demande.

Une restitution des audits de contrôle a été faite en commission concession et auprès du PEB le 8 octobre 2021.

## Évolution du nombre d'usagers (contrats) et de la consommation d'électricité

En Côtes d'Armor, le nombre d'usagers de la concession est passé à 407 572 au 31 décembre 2020, soit 23 649 de plus, depuis 2014.



En 2021, les consommations des particuliers ont augmenté, les consommations des entreprises ont diminué. Au global, c'est une hausse de 5,9% du volume global d'électricité consommée.

## Progression de la production d'électricité

La production d'électricité en Côtes d'Armor est en progression depuis ces dernières années avec un léger infléchissement en 2021.



### La **tenue de tension** du réseau électrique

#### Les clients mal alimentés

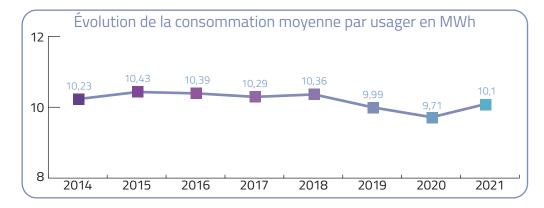
En basse tension, un client est dit Client Mal Alimenté (CMA) lorsque la tension à son point de livraison (en valeur efficace moyennée sur 10 minutes) sort, au moins une fois par an, de la plage de variation admise.

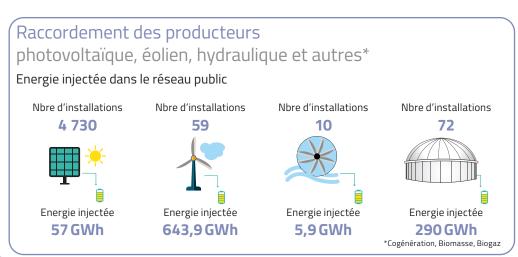
La plage de variation admise est de +10% ou -10% par rapport à la tension nominale 230/400 V (décret du 24 décembre 2007), soit une tension admissible comprise entre 207 et 253 volts en basse tension pour les branchements monophasés.

ENEDIS met en œuvre depuis 2018 et a ajusté en 2019 une nouvelle méthode de calcul statistique appelée GDO-SIG. Linky permettra au fur et à mesure de son déploiement d'ajuster cet indicateur.

Le nombre de clients BT (Basse Tension) mal alimentés est de 2 602 en 2021 contre 2 793 en 2020, soit une baisse de 6,8%.

Le taux de Clients Mal Alimentés s'établit à 0,6%.





### La continuité de l'alimentation en électricité

La continuité de l'alimentation en électricité est évaluée à partir d'un indicateur que le concessionnaire suit dans le temps : le critère B.

Il mesure le temps, exprimé en minutes, pendant lequel un client alimenté en basse tension est en moyenne privé d'électricité, quelle que soit la cause de l'interruption de fourniture (travaux ou incident fortuit sur le réseau de distribution publique, incident en amont du réseau public de distribution d'électricité).

Au niveau national, il s'élève à 56 minutes HIX\* et hors travaux RTE (réseau de transport).

Fin 2021, le critère B toutes causes confondues est de 89,1 minutes sur la concession (102,3 minutes en 2019 / 101,6 minutes en 2020 / 89,1 minutes en 2021).

La valeur est en baisse par rapport à 2020 (-12%), même si 2021 a été marquée par de nombreuses tempêtes.

En 2021, ce sont 274 clients BT (Basse Tension) affectés par plus de 6 coupures longues (supérieures à 3 minutes, soit -23% par rapport à 2020) et 19 353 clients BT coupés pendant plus de 5 heures consécutives (soit -31,4% par rapport à 2020).

#### En 2021

ENEDIS a mis en service sous sa maîtrise d'ouvrage :

- ⇒ 83 km de réseau électrique HTA\* en technique souterraine.
- ⇒ 37 km de réseau électrique basse tension en technique souterraine.

## Finalisation du déploiement Linky

En 2021, le déploiement des compteurs Linky s'est poursuivi et s'est achevé.

Au 31 décembre 2021, 34 millions de compteurs ont été remplacés en

France soit 90,1% des foyers.

En Côtes d'Armor, à la fin de l'année 2021, 371 830 compteurs Linky étaient posés, soit plus de 92,4% du parc de compteurs.



### Négociation du futur contrat de concession

#### Rappel

Les réseaux de distribution publique d'électricité en Côtes d'Armor appartiennent au SDE22 par transfert de compétence depuis les communes soit plus de 25 000 km de réseaux BT

(Basse Tension) et HTA (Moyenne Tension). Leur exploitation est confiée à ENEDIS par concession, pour laquelle l'actuel contrat se termine le 30 juin 2023.

La future concession de distribution publique d'électricité sera nécessairement attribuée à ENEDIS (cadre réglementaire). La négociation doit être engagée avec ce partenaire sur la base d'un cadre national.

Plusieurs réunions ont permis de finaliser un diagnostic technique qui constate un réseau électrique costarmoricain de relativement bonne qualité mais avec des équipements parfois vieillissants pour lesquels les enjeux du prochain contrat sont importants.

#### Des informations régulières délivrées en Comité Syndical

- Séance du 29 janvier 2021 : des remarques ont été faites sur le CRAC\* 2019 d'ENEDIS. Les points de désaccords ont été mis en évidence et repris dans les réunions de négociation.
- Séance du 1er octobre 2021 : présentation de l'état d'avancement des négociations.
- Séance du 19 novembre 2021 : remarques sur le CRAC 2020 d'ENEDIS.
- En commission concession : 4 réunions se sont déroulées en mars, avril, juillet et novembre.

En octobre 2021, une mission est confiée après consultation, aux cabinets Naldéo et Quantum, pour un accompagnement juridique et technique.

Les négociations ont porté en 2021 sur les projections opérationnelles : esquisse de schéma directeur pour fixer des ambitions communes sur la qualité de desserte électrique et les zones d'interventions. Des discussions sur les aspects financiers ont eu lieu pour sécuriser le patrimoine communal et sa valorisation dans le temps.

Des sujets sur la transition énergétique, l'adaptation au changement climatique, au développement de la production d'énergie renouvelable et aux évolutions d'usages de l'électricité sont encore à finaliser.

Une création de poste de chargé de suivi des concessions a aussi été décidée.

#### L'activité d'EDF

En 2021, la continuité et la fourniture d'électricité a été assurée avec des mesures spécifiques. En novembre 2021, afin de mettre fin, pour ses clients particuliers, aux coupures d'alimentation pour impayés tout au long de l'année, EDF a remplacé la coupure par une limitation de puissance à 1 kVA. Cette mesure a pris effet en avril 2022 et s'applique dans tous les cas, sauf s'il existe une impossibilité physique ou technique de limiter la puissance de l'alimentation du logement.

En 2021, les clients de la concession ont bénéficié d'évolutions tarifaires inférieures à l'inflation (2,1% TTC).

Le nombre de clients toujours au TRV (Tarif Réglementé de Vente) est de 275 085 en Côtes d'Armor.



### Élagage 2021

L'élagage est indispensable pour garantir la continuité d'alimentation et limiter les incidents sur le réseau.

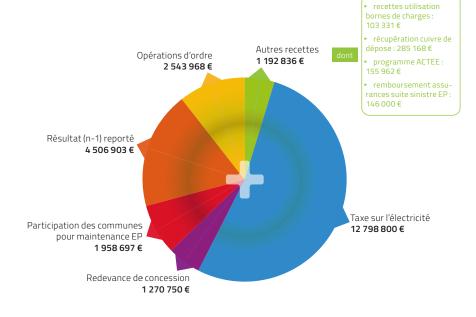
En 2021, 2899 km ont été traités sur le réseau HTA (Moyenne Tension) et 1692 km sur le réseau BT (Basse Tension). ENEDIS a consacré 1462000€ pour ces travaux sur le réseau HTA et 1476000€ pour le réseau BT.

\*CRAC : Compte Rendu d'Activité de Concession

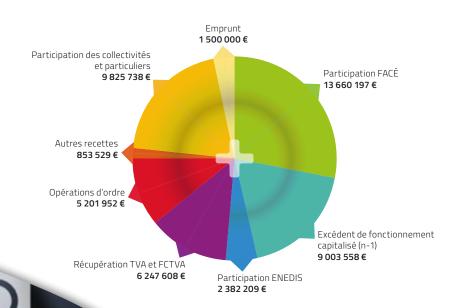
## Finances et Moyens humains du SDE22

#### Recettes de fonctionnement : 24 271 954 €

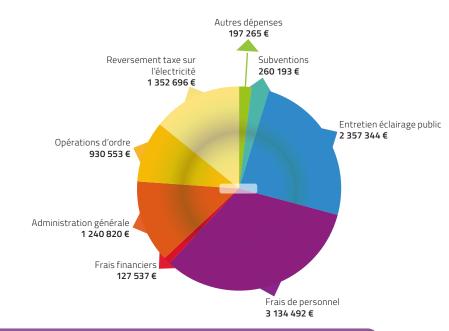
Résultats financiers 2021



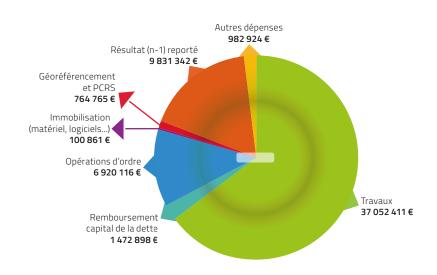
#### Recettes d'investissement : 48 644 787 €

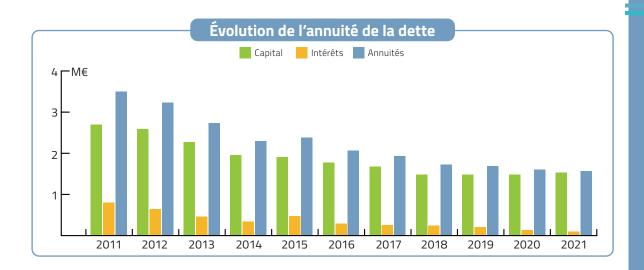


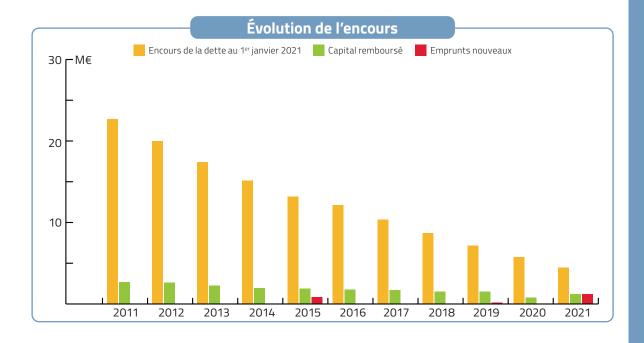
#### Dépenses de fonctionnement : 11 728 369€



#### Dépenses d'investissement : 57 125 317 €







### Les moyens humains

Au 31 décembre 2021, le SDE22 comptait 59 agents et un apprenti.







32 hommes

#### Beaucoup de mouvements du personnel ont eu lieu en 2021

- 5 départs à la retraite
- 2 départs pour mutation
  - 12 recrutements

#### Recrutements en 2021



Directeur adjoint Pôle réseaux



Chargée de mission mobilités Pôle énergie



Chargé d'opérations Chargé d'opérations Pôle réseaux

Goulwen SCOLAN

Chargée de mission

photovoltaïque

Pôle énergie



Pôle réseaux

Chargée de mission

photovoltaïque

Pôle énergie





Chargé d'opérations Support informatique Pôle réseaux

Paul MALENFANT

Achats d'énergie

Pôle énergie



Service informatique

Pôle énergie

REDON



Vivien LAZUECH Chargée de mission GNV et biogaz



Stéphane BAUDROUET Économe de flux Pôle énergie

#### Départs en 2021



LE TEXIER



**RAOULT** 



LEGALL



CLÉMENT



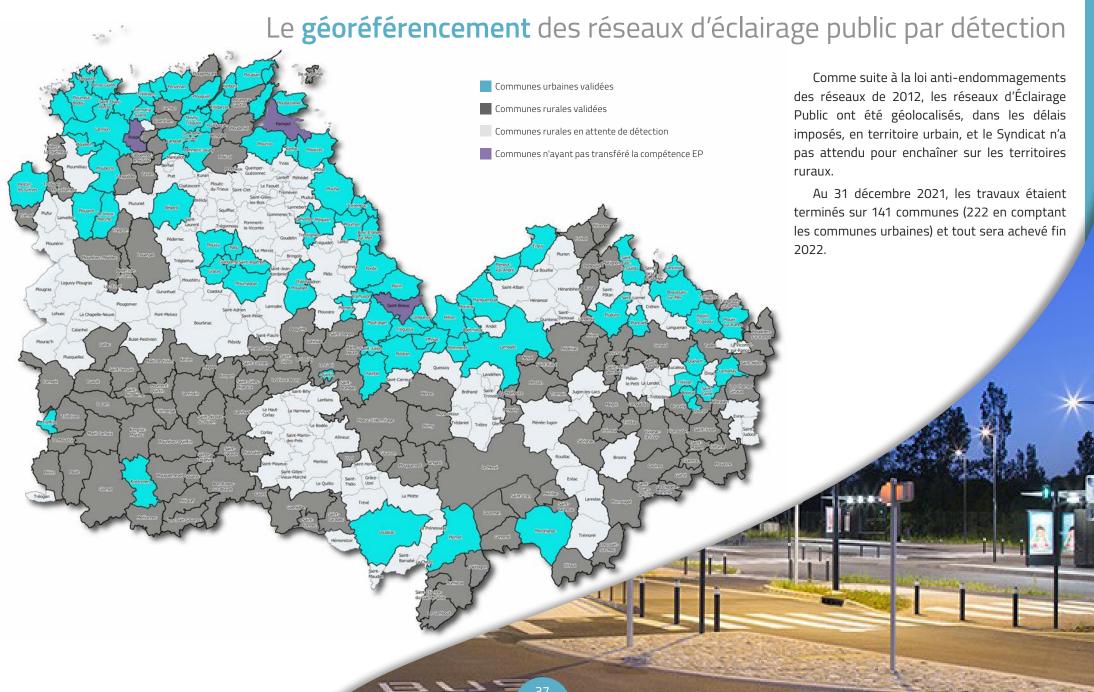
PRESSE



JAKOB



## Technologies informatiques et cartographie

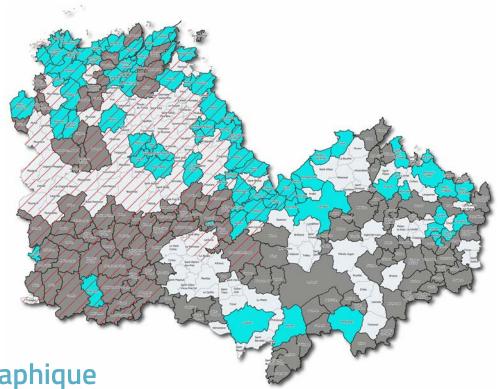


### Le Plan Corps de Rue Simplifié (PCRS)

Parallèlement, l'avancement de la signature des conventions de réalisation du fond de plan PCRS (Plan de Corps de Rue Simplifié) de précision compatible à celle imposée au positionnement des réseaux (classe A) a permis de passer un marché avec l'entreprise Aérodata (59) pour une photographie (de précision 10 cm) et les vols ont pu se faire pour la moitié (Ouest) du département.

En fonction des conditions météorologiques, le territoire entier devrait être couvert en 2022.

Les étapes suivantes passeront par un marché de vectorisation issue des prises de vues aériennes afin de compléter le PCRS et la mise en œuvre d'une plateforme internet de diffusion et de gestion du produit fini, accessible à tous les partenaires (EPCI, ENEDIS, GRDF, SDAEP, Conseil Départemental) et communes du département. Cette plateforme sera également l'interface pour que les acteurs du territoire intervenant sur le corps de rue puissent venir y intégrer leurs modifications au fil des travaux.



## L'extranet et le système d'information géographique

L'extranet du SDE22 est accessible aux communes et entreprises.

La gestion, en ligne, des déclarations de pannes d'éclairage public est déjà utilisée par de nombreuses communes.

Une nouvelle version de ce service est aujourd'hui opérationnelle : l'interface a été améliorée, les cartes enrichies et l'accès est désormais possible pour les EPCI du département.

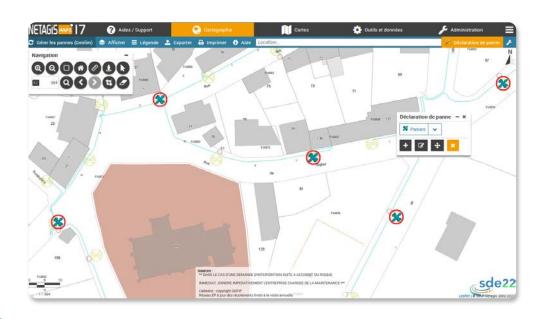
Pour le SDE22, cette **déclaration en ligne des pannes d'éclairage public** permet d'avoir une meilleure réactivité et d'assurer un meilleur suivi des interventions.

Un film - qui explique la marche à suivre pour les collectivités devant déclarer une panne sur l'extranet - est disponible depuis la page d'accueil du site internet du SDE22

#### www.sde22.fr

D'autres tutoriels seront proposés aux collectivités courant 2022.

Une évolution ultérieure mettra à disposition des utilisateurs des fonctions évoluées de type Système d'Information Géographique (SIG) pour concevoir des cartes de façon personnalisée.



## Les outils de communication

#### Le site internet

#### www.sde22.fr

Retrouvez toute l'actualité du SDE22, ses missions et ses activités, les documents juridiques, l'accès avec l'extranet, les organigrammes avec les contacts utiles.

De nombreux documents sont téléchargeables depuis notre site.

#### Les plaquettes d'information

Le SDE22 édite régulièrement des plaquettes de présentation de ses activités et de ses missions.

Ces plaquettes, à destination des élus et des autres collectivités, sont en lien avec la mobilité électrique, le Gaz Naturel Véhicules (GNV), le Plan Corps de Rue Simplifié (PCRS), le gaz...

#### Les réseaux sociaux

Le SDE22 est présent sur Twitter. Ce média permet d'informer sur les événements et les rencontres organisés par le Syndicat, sur les travaux et sur les chantiers en cours...

Le compte Twitter du SDE22 compte 335 abonnés.



#### Le catalogue des services



L'ensemble des compétences exercées par le SDE22 y est détaillé.

Pour chaque type de projet, ce recueil précise les modalités d'intervention du SDE22, ainsi que

les financements associés.

Ce catalogue est téléchargeable sur la page d'accueil du site internet du SDE22.

#### Le film de présentation



Un film explique de manière pédagogique le rôle du SDE22 : l'aménagement solidaire du territoire sur les projets de réseaux d'électricité, d'éclairage public, de gaz, de télécommunications, de transition énergétique et de mobilité durable.

Il est visible depuis la page d'accueil du site internet du SDE22 :

www.sde22.fr

ou sur la page Youtube du SDE22.

#### La Lettre d'information

Le SDE22 diffuse auprès des agents, des élus, des mairies et de l'ensemble de ses partenaires une lettre d'information, qui reprend l'actualité et les temps forts du Syndicat.





Des projets, des actions,

